


**Commission économique pour l'Europe**

## Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail de la sécurité  
et de la circulation routières**
**Groupe d'experts du renforcement  
de la sécurité aux passages à niveau**
**Huitième session**

 Genève, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2016

**Rapport du Groupe d'experts du renforcement de la sécurité  
aux passages à niveau sur sa huitième session**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation .....	1	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) .....	2-3	2
III. Programme de travail – Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail assortie de recommandations (point 2 de l'ordre du jour) .....	4-7	2
IV. Questions diverses (point 3 de l'ordre du jour) .....	8-10	3
V. Date et lieu de la prochaine session (point 4 de l'ordre du jour) .....	11-12	3
VI. Adoption du rapport (point 5 de l'ordre du jour).....	13	4



## **I. Participation**

1. Le Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau (GE.1) a tenu sa huitième session à Genève les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2016 sous la présidence de M. Kevin Boyd (Royaume-Uni). Les États membres de la CEE ci-après étaient représentés : Autriche, Belgique, Fédération de Russie, Finlande, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Turquie.

## **II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)**

2. En raison de l'absence du Président et de l'indisponibilité temporaire du Vice-président, le Groupe d'experts (GE.1) a élu M. Kevin Boyd (Royaume-Uni) pour présider la réunion. Les experts ont remercié M. Boyd d'avoir accepté d'assumer cette fonction ainsi que de sa présidence efficace.

3. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour figurant dans le document (ECE/TRANS/WP.1/GE.1/18) étant entendu que la session serait exclusivement consacrée à l'examen de la première partie du rapport final.

## **III. Programme de travail – Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail assortie de recommandations (point 2 de l'ordre du jour)**

4. Le Groupe d'experts a examiné la version préliminaire de la première partie du rapport final (Document informel n° 1, juin 2016) telle qu'elle a été établie par le Président avec le concours du secrétariat. Le projet comporte des sections sur :

a) Le niveau de sécurité aux passages à niveau dans les pays membres de la CEE et quelques autres ;

b) Des données concernant la sécurité aux passages à niveau dans les pays membres de la CEE et quelques autres ;

c) L'évaluation du coût des accidents aux passages à niveau dans les pays membres de la CEE et quelques autres ;

d) L'application de la loi par les pays membres de la CEE et quelques autres pour prévenir l'insécurité aux passages à niveau ;

e) L'analyse des facteurs humains dans les pays membres de la CEE et quelques autres pour prévenir l'insécurité aux passages à niveau ; et

f) Les infrastructures et technologies mises en œuvre dans les pays membres de la CEE et quelques autres pour prévenir l'insécurité aux passages à niveau.

5. Le Groupe d'experts a fourni des observations détaillées préconisant de modifier certaines sections ou d'améliorer certaines figures contenues dans le projet de rapport. Ces suggestions ont été incorporées dans l'avant-projet de rapport. Les experts ont également proposé de supprimer certaines des figures. Dans le cas de plusieurs sections, comme celle qui concerne l'infrastructure et la technologie, le GE.1 a proposé d'introduire des images ou des dessins de certaines configurations de passages à niveau. Les experts ont été invités à fournir au secrétariat des images et des dessins pour le rapport. Le Groupe d'experts a également décidé d'y inclure des encadrés destinés à faire connaître des bonnes pratiques

ou des situations particulières qui contribuent à accroître les risques aux passages à niveau. Les experts ont convenu d'envoyer au secrétariat les textes à encadrer.

6. Le Groupe d'experts a estimé que la première partie du rapport final devrait être complétée par une section sur la législation en vigueur en matière de sécurité aux passages à niveau, ainsi que par des sections consacrées au recours à des méthodes de gestion, y compris de gestion des risques, et à l'éducation pour prévenir l'insécurité à ces passages. La section concernant l'éducation devrait contenir des informations destinées à des campagnes de sensibilisation générale des enfants et aussi des initiatives spécifiques en matière formation des conducteurs. La section consacrée aux facteurs humains devrait être modifiée pour mettre l'accent sur la recherche et l'étude de ces facteurs afin de constituer une base sur laquelle élaborer des mesures permettant de réduire efficacement les accidents, qu'elles relèvent de la technologie ou de l'éducation.

7. Le Groupe d'experts a aussi décidé que sa proposition de modification de la Convention de 1968 sur la circulation routière en ce qui concerne les passages à niveau, qui avait été examinée lors de la sixième session, devrait être finalisée et soumise en tant que document officiel à sa session suivante. Le GE.1 a invité les experts qui sont à l'origine de la proposition d'amendement à collaborer pour cela avec le secrétariat.

#### **IV. Questions diverses (point 3 de l'ordre du jour)**

8. Le secrétariat a fait savoir au Groupe de travail qu'il avait transmis une demande au Groupe d'experts de la signalisation routière. Il s'agissait en particulier de proposer un nouveau symbole représentant un train moderne, d'envisager de retirer le signal portant le symbole représentant une barrière (A, 25) ainsi que de proposer un signal indiquant que le conducteur doit briser les barrières s'il est coincé sur un passage à niveau.

9. Il n'y a pas eu de consensus entre les experts de la signalisation routière sur la question de savoir si le signal indiquant que le conducteur doit briser les barrières pouvait être considéré comme faisant partie du code de la signalisation routière. Le Groupe d'expert de la signalisation routière a néanmoins décidé de continuer à examiner cette demande lors de sa prochaine session (les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2016).

10. L'expert de la Finlande a de nouveau invité tous les membres du GE.1 à participer i) dans le cadre de la Journée internationale de sensibilisation aux passages à niveau à une conférence organisée conjointement par les chemins de fer lettons le 10 juin 2016 à Riga et par l'opération Gareautrain (Estonie) le 11 juin 2016 à Tallinn ([www.ilcad.org/ILCAD-2016.html](http://www.ilcad.org/ILCAD-2016.html)), et ii) au Colloque mondial sur les passages à niveau se tiendra du 12 au 16 juin 2016 à Helsinki sous l'égide de l'organisme finlandais de sécurité des transports (TRAFI) ([www.trafi.fi/en/GLXS2016](http://www.trafi.fi/en/GLXS2016)).

#### **V. Date et lieu de la prochaine session (point 4 de l'ordre du jour)**

11. Le Groupe d'experts a décidé de mettre sur pied un groupe de rédaction pour aider le Président et le secrétariat à préparer le rapport final. Les experts de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède se sont déclarés prêts à y participer. L'expert des États-Unis d'Amérique devait confirmer ultérieurement sa disponibilité au secrétariat. Le projet de rapport final devrait être communiqué aux experts début septembre, afin que le groupe de rédaction puisse tenir compte de leurs observations éventuelles. Le groupe de rédaction se réunira les 15 (après-midi) et 16 septembre 2016 à Genève, dans un créneau horaire prévu

pour le GE.1, pour travailler aux première et deuxième parties du rapport et mettre la dernière main à sa version finale.

12. Le Groupe d'experts a décidé que sa prochaine session, la neuvième, qui devait initialement se tenir les 21 et 22 novembre 2016, aurait lieu dans la semaine du 12 décembre 2016. Le secrétariat a été prié de confirmer dès que possible les dates définitives de la neuvième session.

## **VI. Adoption du rapport (point 5 de l'ordre du jour)**

13. Le Groupe d'experts a adopté le rapport de sa huitième session.

---